

# NOTE DE PRÉSENTATION

## DU BUDGET PRIMITIF 2021

### Budget Annexe Centre Culturel La Coupole

### Commune de SAINT-LOUBÈS

#### Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux – et cela pour chacun des budgets d'une commune. La présente note répond à cette volonté pour la commune de Saint-Loubès, elle est également disponible sur le site internet de la ville. **Elle a été rédigée en préparation du conseil municipal du 9 avril et décrit donc les éléments qui seront présentés lors de ce conseil, sans préjuger des votes qui seront effectués par les élus.**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et *prévues* pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité ; il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la maire, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 aura été voté le 9 avril 2021 par le Conseil municipal, en raison de l'incertitude liée à la crise sanitaire liée au COVID 19 et à la transmission fin mars des éléments fiscaux par les services de l'État. Il peut être consulté sur simple demande à la Direction Générale des Services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou par mail à [mairie@saint-loubes.fr](mailto:mairie@saint-loubes.fr).

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible dans le cadre des travaux d'investissement liés à la mise en accessibilité.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget annexe. D'un côté, la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif 2021 s'équilibre :

- à 1 009 500 euros en section de fonctionnement ;
- à 432 616,39 euros en section d'investissement.

## 1. La section de fonctionnement

### Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services culturels de la Coupole.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes de billets de spectacles, location de La Coupole et à la subvention d'équilibre du budget principal. Ce dernier montant est particulièrement important cette année, en hausse de 130 000 euros par rapport à 2020. Cette augmentation est entièrement due à la programmation de **travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pour un montant de 250 000 euros** (il était de 120 000 euros en 2020). Ces travaux s'inscrivent dans un programme pluriannuel, dénommé programme ADAP, qui court de 2016 à 2021 et qui engage notre commune vis-à-vis de l'État. Ce programme a pris un retard important depuis 2016 et notre commune doit donc réaliser ces travaux. L'équipe municipale actuelle s'est par ailleurs engagée dans la mise en accessibilité des bâtiments et équipements communaux pour les personnes à mobilité réduite.

	2019 (CA)	2020 (CA)	2021
<b>Produits des services (70)</b>	162 590,34	78 542,32	67 000
<b>Produits des locations (75)</b>	36 214,31	11 102,43	10 000
<b>Subvention d'équilibre (74)</b>	587 637,77	564 262,12	932 000

Au total, le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement pour l'année 2021 s'élève à 1 009 500 euros (il faut ajouter au tableau précédent 500 euros d'atténuation de charges).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique du bâtiment, les achats de matières premières et de fournitures, les achats de cachets des spectacles et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent environ 45% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 s'établit à 1 009 500 euros.

### Les principales dépenses et recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
		BUDGET 2021			BUDGET 2021
70	PRODUIT DES SERVICES	67 000,00	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	327 394,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	932 000,00	12	CHARGES DE PERSONNEL	275 875,00
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00	65	Autres CHARGES	10,00
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	0,00	66	CHARGES FINANCIERES	2 036,34
13	ATTENUATION de Charges	500,00	Total Opérat ions réelles		<b>605 315,34</b>
	Opérat ions d'ordre	0,00	67	Charges exceptionnelles	16 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 009 500,00</b>	42	TOTAL OPERATION D'ORDRE	19 254,72
				Virement à investissement	368 929,94
				Dépenses imprévues	0,00
			<b>TOTAL</b>		<b>1 009 500,00</b>

### La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
		BUDGET 2021	BUDGET 2021	
		OPERATIONS		
16	Caut ions bancaires	1 000,00	23 IMMO en COURS	250 000,00
1068	Excédent capitalisé	23 424,54	21 Pet t équipement	132 970,66
	Opérations d'ordre	19 254,72	16 EMPRUNTS	5 214,00
	Solde d'investissement reporté	20 007,19	165 caut ions bancaires	1 000,00
	Virement de fonctionnement	368 929,94	Solde d'investissement reporté	
	<b>TOTAL</b>	<b>432 616,39</b>	Restes à réaliser	43 431,73
			Opérations d'ordre	0,00
			<b>TOTAL</b>	<b>432 616,39</b>

On retrouve en dépenses d'investissement le montant de 250 000 euros consacré aux travaux de mise en accessibilité (programme ADAP). En dehors de ce poste, les investissements 2021 seront marqués par :

- des travaux de peinture pour mise au noir absolu de la salle de spectacles,
- l'achat de matériels audio et sono et les formations correspondantes pour les agents municipaux.

### La dette :

Pour le budget du Centre Culturel, le capital restant dû au 31/12/2020 est de 45 600,19 euros. Le remboursement en capital pour l'année 2021 s'élève à 5 504,35 euros, il s'agit d'un ancien emprunt important qui est amené à s'éteindre d'ici à 2026, comme le montre le tableau ci-dessous :

### CENTRE CULTUREL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	7 619,90 €	2 115,55 €	5 504,35 €	37 981,19 €
2022	7 619,90 €	1 808,96 €	5 810,94 €	32 476,84 €
2023	7 619,90 €	1 485,29 €	6 134,61 €	26 665,90 €
2024	7 619,90 €	1 143,59 €	6 476,31 €	20 531,29 €
2025	7 619,90 €	782,86 €	6 837,04 €	14 054,98 €
2026	7 619,98 €	402,04 €	7 217,94 €	7 217,94 €